

Fiche N°8 : Gestion de proximité des déchets organiques

Mutation au long cours

Durant la décennie précédente, la politique de gestion des déchets a eu pour objectif de la moderniser en adoptant une gestion respectueuse de l'environnement et de la santé des populations. Elle a obtenu des résultats incontestables : la fin des décharges communales non conformes, l'abandon des petits incinérateurs, l'arrêt du brûlage de déchets verts à l'air libre...et permis une amélioration de l'image jusqu'alors très négative du déchet, et une mobilisation citoyenne croissante. Elle repose principalement sur la constitution d'établissements publics intercommunaux de grande taille et une gestion centralisée des déchets autour de pôles multi-filières.

Tout au long de ces années d'évolution, la maîtrise technique, économique et environnementale des filières a constitué un fil conducteur structurant fortement la recherche, la mise en œuvre opérationnelle et l'accompagnement réglementaire.

Progressivement un mouvement inverse de décentralisation a pris de l'ampleur, essentiellement sur les déchets organiques, avec l'émergence de solutions décentralisées sur fond d'image valorisée du déchet, et de mobilisations/implication citoyennes proactives grandissantes.

Jusqu'où cette décentralisation émergente peut-elle aller ? Quels enjeux y sont associés ? Quelles questions nouvelles fait-elle surgir ? Comment articuler sur les territoires centralisation et décentralisation ?

Gestion de proximité : définition et état des lieux

Les filières de gestion des biodéchets comportent principalement trois options de valorisation :

- l'épandage direct, pour une valorisation agronomique par retour au sol, après un éventuel prétraitement (déshydrations, chaulage, broyage...);

- le compostage en vue d'une valorisation agronomique par retour au sol d'un amendement organique, le compost;

- la méthanisation en vue d'une valorisation énergétique du biogaz produit et d'une valorisation agronomique par retour au sol du digestat éventuellement composté.

Les trois peuvent se concevoir en gestion de proximité.

- Épandage

Les filières d'épandage direct sont les plus courantes pour les boues de stations d'épuration et en milieu agricole pour les effluents d'élevage et les déjections animales. Elles sont par nature des solutions de proximité, le transport de ces déchets bruts se révélant rapidement coûteux avec la distance parcourue.

L'épandage de déchets verts broyés est peu courant malgré un avantage économique évident par rapport à des solutions de compostage sur plate-forme. Il présente l'inconvénient majeur de concerner un produit frais en évolution, non hygiénisé contrairement au compost industriel et que l'utilisateur doit donc gérer avec prudence (risque de « faim d'azote »...) et savoir-faire (périodes...).

Le paillage pratiqué dans les jardins domestiques et publics est une forme d'épandage direct.

- Compostage

Le compostage est le seul traitement pouvant se réaliser à toutes les échelles (cf. schéma ci-après) :

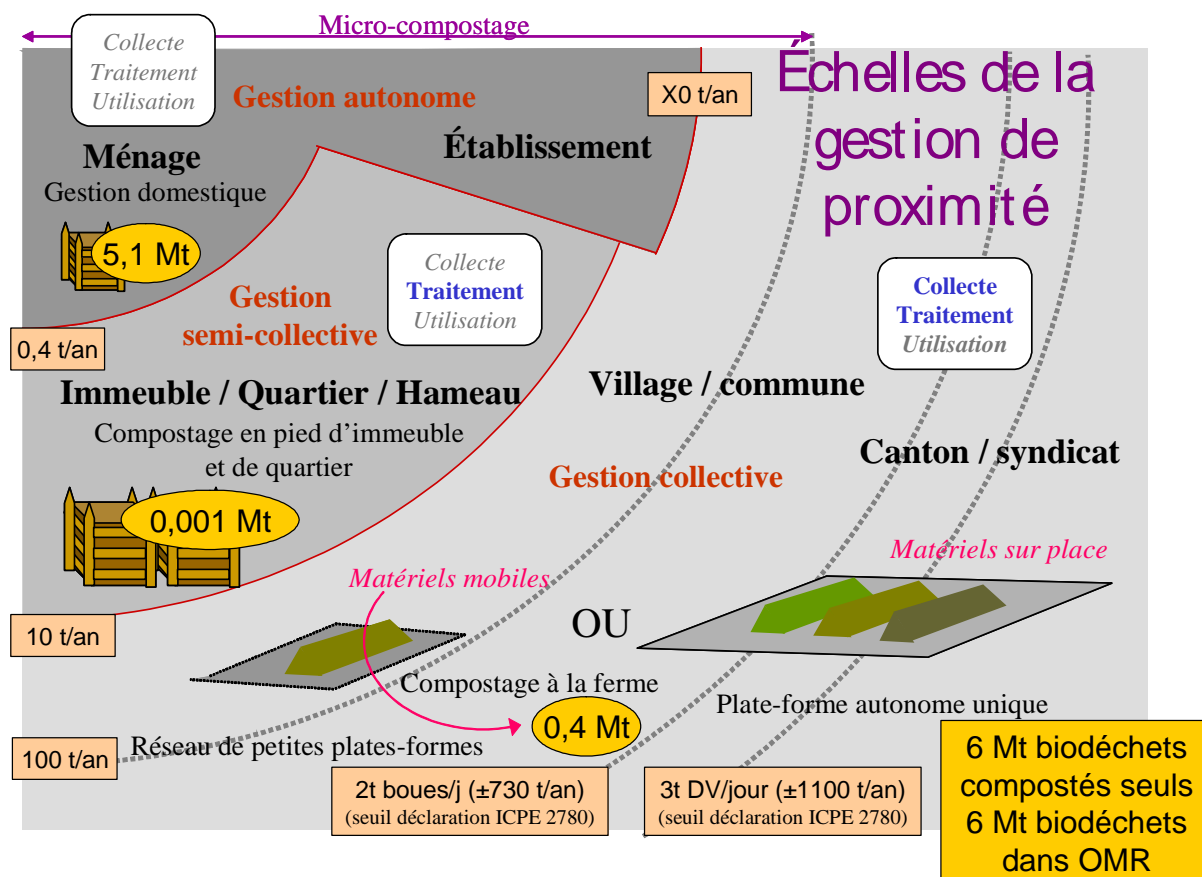
individuelle (compostage / lombricompostage domestique pour quelques dizaines à quelques centaines de kg par an). Depuis le début des années 90, plus de 1500 collectivités en France ont fait la promotion du compostage domestique, impliquant près de 1,8 millions de foyers. 34 % des français, soit près de 10 millions de foyers, déclarent faire du compostage à domicile.

communautaire par le compostage semi-collectif (compostage de quartier, compostage en pied d'immeuble) pour quelques tonnes annuelles à l'échelle de résidences urbaines, de quartiers ou de hameaux ruraux,

établissements par le compostage autonome en établissement pour des flux variés jusqu'à quelques dizaines de tonnes, l'établissement producteur de déchets organiques procédant lui-même à leur traitement ;

petits territoires (villages, communes, cantons, petits syndicats...) avec diverses formes de gestion collective dénommée « petit collectif » regroupant des montages comme le compostage à la ferme (« en établissement d'élevage »), le compostage sur de petites unités fonctionnant avec du matériel agricole, forestier, existant ou d'occasion, de faible puissance) ou en réseau de petites unités partageant de gros matériels (broyeur, retourneur, crible). Les flux concernés vont jusqu'à 2000 tonnes annuelles environ, seuil à partir duquel les conditions sont réunies pour du compostage de type industriel.

industrielle (plates-formes acceptant plusieurs dizaines de milliers de tonnes par an).



Actuellement, deux filières captent la quasi-totalité du flux produit : la gestion domestique avec 5,1 Mt de déchets de cuisine et de déchets verts des ménages et le compostage industriel avec 6 Mt de déchets organiques traités par an.

Les filières émergentes sont d'abord le compostage en pied d'immeuble avec des opérations phares comme celles de Rennes Métropole et de Nantes Métropole (pavillons de compostage) puis le compostage autonome en établissement, d'enseignement surtout, qui représente un fort enjeu depuis l'obligation donnée aux gros producteurs de trier leurs déchets à la source (loi Grenelle environnement 2).

Plus les flux annuels traités sont faibles, plus le compostage des déchets organiques sur une plate-forme autonome disposant de ses propres matériels spécifiques (broyeur, retourneur, crible) est coûteux. En deçà de 2000 t/an environ, c'est alors une gestion non classique qui s'impose, une gestion de proximité. Les références d'opérations manquent mais les stratégies sont variées :

Approche plutôt **technique**, visant l'autonomie à petite échelle avec recours important au travail manuel et utilisation de petits matériels de faible puissance sur de petites installations. Ce matériel peut être spécifique (broyeurs à alimentation manuelle...) ou polyvalent (gyrobroyeur agricole, petit broyeur forestier, épandeur à fumier pour le retournement, tracteur agricole équipé d'une fourche). L'approche est essentiellement technique ; il peut s'agir aussi de la mise en place de gros composteurs individuels en batterie pour les biodéchets des ménages au niveau de hameaux, de lotissements, de quartiers ;

Approche par l'**organisation** sur un réseau de sites de compostage, avec prestations partagées comme par exemple l'utilisation de gros matériels mobiles sur un réseau de petites plates-formes ; cette approche suppose le plus souvent une bonne intercommunalité ;

Approche par le recours à d'autres déchets organiques (déjections animales, déchets d'industries agricoles et alimentaires ...) pour un **co-compostage** des déchets verts avec d'autres déchets. Cette approche nécessite souvent un partenariat ; celui avec des agriculteurs – par ailleurs très demandeurs (besoin de gestion des déjections animales, activité complémentaire...) présente de nombreux avantages : savoir-faire avec les matières organiques, bâtiments, équipements et matériels existants (hangars, tracteurs, gyrobroyeurs, épandeurs, fosses étanches...), terrain disponible, présence sur place pour réceptionner les apports, dispositif réglementaire spécifique avec la circulaire « compostage en établissement d'élevage », utilisation sur place du compost qui s'accompagne d'un souci de qualité du compostage.

- Méthanisation

Si elle nécessite, contrairement au compostage, un minimum d'équipements spécifiques la rendant inapplicable à des flux très faibles de déchets, la méthanisation n'en constitue pas moins parfois un traitement de proximité lorsqu'elle draine des flux produits localement. C'est le cas des installations à la ferme traitant les déchets organiques de l'agriculteur (à partir de 2000 tonnes/an).

Gestion des déchets au plus près de leurs producteurs : une véritable tendance

Dans l'émergence des solutions de proximité et leur pérennité, plusieurs facteurs peuvent jouer :

- L'initiative citoyenne

Beaucoup de projets de compostage communautaire, voire de compostage autonome en établissement, sont à l'initiative de citoyens isolés ou à l'intérieur d'une structure (établissement scolaire, association, collectivité, bailleur social...).

- Les lois Grenelle environnement

Parmi les objectifs inscrits dans ces lois figurent la prévention des déchets avec notamment la diminution de 7 % en 5 ans de la production d'ordures ménagères et assimilées, et la diminution de 15 % à l'horizon 2012 des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération. Par ailleurs, la loi Grenelle 2 institue l'obligation du tri à la source avec valorisation pour les gros producteurs de biodéchets.

La gestion domestique (et plus particulièrement le compostage) fait figure d'action phare de la prévention par son impact quantitatif potentiel. Une étude récente de 33 programmes locaux de prévention fait ressortir que l'action « compostage domestique » concerne 31 programmes (94 %) et que le compostage autonome en établissement et le compostage communautaire, également perçus comme apportant une partie de la réponse aux objectifs, concernent chacun plus de la moitié des programmes.

- Besoin local

Le compostage à la ferme de déjections animales en mélange avec des déchets verts répond à un besoin pour les éleveurs concernés. Au passage, cela permet à une collectivité de trouver un débouché intéressant pour ses déchets verts.

La méthanisation à la ferme, de la même façon, répond à un besoin d'agriculteur qui dispose de déchets favorables à ce traitement (déjections animales, résidus de récolte, effluents divers...).

- La dispersion des flux

Dans les zones éloignées des grands centres de traitement des déchets (milieu rural, îles...) le transport des déchets sur de grandes distances est très coûteux et justifie des solutions locales pour les déchets organiques de toutes origines.

- Des situations spécifiques

Parfois, l'opposition à un projet de site d'enfouissement ou d'incinération pousse la population à proposer et mettre en place des solutions de proximité perçues comme une alternative crédible.

Sur des territoires où le développement local est une priorité, la gestion de proximité des déchets organiques peut apporter sa modeste contribution.

Proximité et aspects sociaux

Les opérations de compostage communautaire (compostage de quartier, compostage en pied d'immeuble) renforcent le lien social au sein du quartier, de la résidence. L'opération est prétexte à des rencontres conviviales, festives et cela est vécu comme un facteur essentiel de sa pérennisation dans le temps.

La gestion de proximité va de pair avec une implication renforcée et une responsabilisation des producteurs de déchets, des citoyens, des utilisateurs des produits (compost, énergie).

www.ademe.fr

Relations presse ADEME – Ketchum Pleon :
Aurélie Chambon – 01 53 32 56 88 – aurelie.chambon@ketchum.fr
Bastien Rousseau – 01 56 02 35 05 – bastien.rousseau@ketchumpleon.fr

Sur plusieurs collectivités ayant fait la promotion du compostage domestique, on a constaté une hausse significative de l'efficacité du tri à la source des recyclables secs (jusqu'à +10%).

En Autriche, la qualité de la poubelle verte est meilleure lorsque c'est l'agriculteur exploitant et utilisateur du compost qui effectue la collecte. En Suisse également, la décentralisation facilite la sensibilisation des usagers et permet de limiter le tri sur la plate-forme de compostage.

Les problèmes d'image très liés à la méconnaissance des circuits de production et des acteurs des filières ont moins d'effets négatifs sur les circuits courts où tous les acteurs sont proches.

Gestion de proximité est synonyme de meilleure transparence de la filière. On sait d'où ça vient..., où ça va... Echanges et interactions entre producteurs de déchets, opérateurs de la collecte et du compostage et utilisateurs du compost sont plus faciles. Ceci crée un contexte propice à une gestion de qualité et renforce la confiance du citoyen dans la filière biologique.

Cette confiance est primordiale dans le contexte actuel : la qualité des produits organiques est sujette à caution et inquiète. La véritable issue est une démarche qualité généralisée garantissant dans la transparence, une filière pérenne et des produits de qualité indéniable et constante.

Cette implication et cette responsabilisation des ménages dans la gestion de leurs déchets est un atout sur leur territoire vis-à-vis de l'acceptation sociale de l'ensemble du système de gestion et notamment des installations centralisées (incinérateurs, centres d'enfouissement, plates-formes de compostage...) si souvent refusées.

Gestion de proximité : jusqu'où ?

S'il est illusoire d'espérer généraliser le compostage domestique qui reste un choix et une activité volontaire des ménages, il paraît en revanche pertinent d'envisager sur certains territoires une gestion de proximité de tous les biodéchets des ménages combinant la gestion domestique et le compostage communautaire. On impose aux ménages le tri des emballages et parfois leur apport dans des conteneurs sur la voie publique ; ne peut-on pas, de la même façon, imposer à défaut de gestion domestique l'apport des biodéchets dans des composteurs de pied d'immeuble ou de quartier ? À l'échelle d'un territoire, cela suppose un maillage complet de sites de compostage communautaire.

A l'inverse, se poser la question de la proximité, c'est réfléchir à la dimension des ouvrages collectifs lors de leur renouvellement pour éviter d'éventuels surdimensionnements ; c'est également envisager le partage d'équipement entre intercommunalités afin d'en optimiser le fonctionnement.

Poser ce débat est un enjeu de citoyenneté, d'acceptation des outils de gestion des déchets et d'évolution vers une société de l'efficacité des ressources et du recyclage.

Il trouvera idéalement sa place au sein de la révision du plan département de gestion des déchets non dangereux, de son articulation avec les plans de prévention et leur déclinaison en programmes locaux de prévention.

En matière de gestion des déchets organiques, qui reste l'un des enjeux importants pour accroître la valorisation des déchets ménagers et assimilés et réduire la quantité de déchets incinérés ou enfouis, l'élaboration d'un schéma territoriale en constitue une première démarche.